



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 31 janvier deux mille vingt deux à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

- **Présents** : MM AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, DEGORCE Carine, BARREAU Eliane, BAUDET Valérie, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Susan

Absents excusés :

- BRISEPIERE Jérôme a donné pouvoir à AUDOUX François
- BLANC Delphine
- CHAUVEAU Tiphaine a donné pouvoir à NAILANI Ambdilhadi
- FOUSSIER François
- HUVELIN Damien a donné pouvoir à NIORT Jacques

Secrétaire de séance : Eliane BARREAU

Compte rendu de la reunion du 20/12/21 :

Le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Ordre du jour complémentaire**

- Remboursement d'assurance Groupama
- Nomination des agents aux 3 postes créés le 20/12/21
- Répartition des charges de la Maison Médicale
- Achat de Tivoli

Le conseil municipal accepte l'inscription de cet ordre du jour complémentaire à l'unanimité.

D2022/01 - Protocole sur le temps de travail (1607h)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un protocole sur le temps de travail tout en rappelant qu'il sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à ce protocole.

D2022/02 - Dépenses à imputer au compte 6232

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Madame la Trésorière principale,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets,

- friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
 - Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
 - Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 dans la limite des crédits repris au budget communal.

D2022/03 - Achat de mobilier pour la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'acquisition de rayonnages modulables pour la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition pour un montant de 4 347€31 TTC.

D2022/04 - Adoption de la messagerie Zimbra

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'AT86 pour l'acquisition d'un outil de messagerie électronique (boîte aux lettres collaboratives) nommé Zimbra.

Le coût de l'abonnement annuel est de 108€00 HT auxquels s'ajoutent les frais de formation (en télémaintenance) pour 120€00 HT et des frais de reprise de données pour 80€00 HT soit un total de 308€00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition pour un montant de 308€00 HT.

D2022/05 - Logiciel cimetière : Ebène

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'AT86 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions funéraires.

Le coût se décompose comme suit :

- Mise en place du logiciel pour 240€00 HT
- Formation pour 320€00 HT
- Evolution de l'abonnement Cosoluce de 194€00 HT/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition pour un montant de 560€00 HT et l'évolution vers le pack Optima + de Cosoluce.

➤ Groupe de travail sur les chauves-souris

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail sur la question de la protection des chauves-souris par rapport aux éoliennes.

Angela STEPHENS, François AUDOUX et Claudine CHEVAIS se portent volontaires.

La prochaine réunion est programmée le 23 mars 2022 à 14h30.

D2022/06 - Répartition des charges de la Maison Médicale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le mode de répartition des charges de la maison médicale selon les principes suivants :

VENTILATION DES SURFACES

		SURFACES		%	ARRONDI
KINE	CABINET KINE	22.56	31.68	49.35	50.00%
	BOX 1	4.1			
	BOX 2	5.02			
MEDECIN	CABINET MEDECIN	12.96	20.68	32.22	32.00
	SALLE DE SOINS	7.72			
INFIRMIERES	CABINET INFIRMIERE	11.83	11.83	18.43	18.00
SOUS TOTAL LOCAUX PROFESSIONNELS		64.19			
COMMUNS	WC	3.22	16.87		
	RANGEMENTS	0.99			
	SALLE D'ATTENTE	12.66			
TOTAL SURFACE DES LOCAUX		81.06	81.06		

REPARTITION DES CHARGES

REPARTITION DES CHARGES FIXES ET DE LA CONSOMMATION D'EAU

		EAU/MOIS	
KINE	50.00%	6.14	
MEDECINS	32.00%	3.93	
INFIRMIERES	18.00%	2.21	
TOTAL		12.27	

Mensualisation et prélèvement mensuel ou trimestriel (médecins)

REPARTITION DES CHARGES DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

La répartition se en fonction des relevés

REPARTITION DES CHARGES DE MENAGE

Même mode de calcul que pour les charges fixes avec mensualisation et prélèvement mensuel ou trimestriel (médecins)

CAS PARTICULIER DU CABINET MEDICAL

Pour les médecins répartition au prorata temporis

Médecins 10 % par 1/2 journée soit 20 % par médecin soit 6.4 % des charges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des charges et adopte les tarifs suivants :

CHARGES MAISON MEDICALE 2021

PRINCIPE GENERAL : la clé de répartition des charges est établi au prorata des surfaces sauf pour le ménage soit :

CAS GENERAL		MENAGE	
Local Kiné	50%	Local Kiné	35%
Local Infirmières	18%	Local Infirmière	23%
Local Médecins	32%	Local Médecins	42%

Période de facturation pour les charges fixes : du 1^{er} janvier au 31 décembre
Période de facturation pour les charges variables : du 1^{er} décembre au 30 novembre

CHARGES FIXES 2021

CHARGES FIXES	HT	TVA	TTC	CONSO SUR 1 AN	TOTAL HT/ AN	TOTAL TTC / AN	KINE		INFIRMIERES		MEDECINS	
							HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
COUT HORAIRES DE L'EMPLOYEE EFFECTUANT LE MENAGE	17.8	20.00%	21.36	179	3186.2	3823.44	1130.3	1351.84	745.67	891.70	13.25	15.8
ABONNEMENT ANNUEL COMPTEUR ELECTRIQUE + CTA	171.64	5.50%	181.08	1	171.64	181.08	85.82	90.54	30.90	32.59	54.92	57.9
ABONNEMENT ANNUEL COMPTEUR EAU	76	5.50%	80.18	1	76	80.18	38	40.09	13.68	14.43	24.32	25.6
TAXE FIXE ASSAINISSEMENT ANNUELLE	72	10.00%	79.20	1	72	79.20	36	37.98	12.96	13.67	23.04	24.3
TOTAUX						4163.90	1290.42	1520.449	803.11	952.40	115.54	123.71
							TTC	1520.45		952.40		

CHARGES VARIABLES 2021

CHARGES VARIABLES AVEC TAXES	HT	TVA	TTC	CONSO SUR 1 AN	TOTAL HT/ AN	TOTAL TTC / AN
PRIX DU KW HEURES PLEINES	0.127286667	20.00%	0.15	5958	758.37	910.05
PRIX DU KW HEURES CREUSES	0.1107575	20.00%	0.13	3741	414.34	497.21
PRIX M3 EAU POTABLE	1.455	5.50%	1.54	49	71.30	75.22
PRIX M3 ASSAINISSEMENT	2.04	10.00%	2.24	49	99.96	109.96

CONSUMMATION EAU- ASSAINISSEMENT 2021

	CONSUMMATION	HT	TTC
KINE	39.07	136.55	147.65
INFIRMIERES	14.07	49.16	53.15
MEDECINS	25.00	87.39	94.49
TOTAL	78.14	273.10	295.29

	HP	HC	A PAYER HT EN 2021	PART SUR COMMUNS	TOTAL HT	TOTAL TTC
KINE	2709.63	1701.37	533.34	84.09	617.43	740.91
INFIRMIERES	841.68	628.42	165.65	30.27	195.92	235.10
MEDECINS	1485.97	933.03	292.48	53.82	346.30	415.56
COMMUNS	818.15	578.18	168.18	168.18		
TOTAUX	5855.33	3741.00	1159.65	168.18	336.35	1159.65

	total HT	total HT/AN	total TTC	total TTC/AN	total HT/AN	total TTC/AN	total HT/AN	total TTC/AN
KINE	147.65	740.91	1520.45	2409.01	758.76	1650.25	338.27	1375.21
INFIRMIERES	53.15	235.10	952.40	1240.66	476.88	763.78	167.04	636.48
CABINET MEDECINS	94.49	415.56	123.76	633.82				
TOTAUX	295.29	1391.58	2596.61	4283.49				

	charges 2021	Trimestrialités perçues charges 2021	reste à payer TTC	reste à payer HT	Trimestrialité 2022 TTC	Trimestrialité 2022 HT
TOTAL CHARGES LOCAL MEDECIN	633.82					
Quote part Dr Naïani 20%	126.76	124.26	2.50	2.09	31.69	26.41

D2022/07 - Achat d'un tivoli

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un tivoli avec la participation du comité des fêtes.

Le devis présenté est de 1890€83 HT soit 2269€00 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour cette acquisition.

D2022/08 - Remboursement GROUPAMA

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Société Groupama a procédé au règlement de 6 467.25 € pour le remboursement d'un sinistre et qu'il convient de délibérer afin de l'accepter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce remboursement.

➤ Rapport de la commission des finances du 24/01/2022

Monsieur le Maire présente un bilan de la commission des finances du 24 janvier 2022.

Une précision est apportée au conseil municipal concernant les frais d'isolation de l'hôtel restaurant : les exploitants prennent en charge la porte d'entrée.

De gros travaux seront à prévoir à la chaufferie.

➤ **Questions diverses**

- Conseillers numériques :
 - Civray : Deux permanences sont programmées salle Semailles aux Vents les 14 et le 28 février 2022.
 - Gençay : Possibilité de prise de rendez-vous.
- Miscanthus localisation plantation : terres communales d'une superficie de 2 hectares (plantations sur 1 hectare) : parcelle située 57 route de Gençay.
- Voirie Toussac : en attente d'un devis de M'RY à étudier par rapport aux travaux par la Communauté de Communes.
- Point sur l'école : une institutrice a été absente mais elle a été remplacée.
- Fely Séverine : quelques recherches d'emplois effectives mais non abouties à ce jour.
- Nomination des agents aux 3 postes créés le 20/12/2021.

Le Maire,
François AUDOUX



Conseil municipal du 31 janvier 2022

Feuille de présence

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	
BLANC Delphine	<i>Excusée</i>
BRISEPIERRE Jérôme	<i>Excusé, pouvoir à François AUDOUX</i>
CHAUVEAU Tiphaine	<i>Excusée, pouvoir à Ambdilhadi NAILANI</i>
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	<i>Excusé</i>
HUVELIN Damien	<i>Excusé, pouvoir à Jacques NIORT</i>
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	